



Cumul Emploi et retraite, quelles sont les charges ?

Par **yasashii**, le **23/07/2020** à **15:19**

Bonjour,

Ma mère est à la retraite depuis 2 ans. On lui propose un emploi (aider une amie qui démarre une entreprise...).

Est-ce que les charges sur son salaire (charges salariales et patronales) seront les mêmes que pour un autre CDI ?

Y-a-t-il des avantages pour l'employeur qui recrute une personne retraitée ?

Peut-on cumuler la pension de retraite et un salaire ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **24/07/2020** à **11:35**

Bonjour,

Beaucoup de retraités cumulent retraite et revenus complémentaires.

L'employeur doit verser à l'URSSAF les mêmes charges que pour n'importe quel salarié.

Le salarié ajoutera ces revenus complémentaires à ses retraites pour la déclaration annuelle des revenus.

Il n'en reste pas moins qu'il est prudent de se renseigner auprès de ses caisses de retraites pour savoir les conditions qu'elles acceptent au titre de ce travail complémentaire.

Par **yasashii**, le **24/07/2020** à **14:55**

Merci pour vos réponses 😊